Contribution des institutions européennes à la consolidation et aux avancées du processus de Bologne

2011/2180(INI) - 13/03/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 572 voix pour, 89 voix contre et 8 abstentions, une résolution sur la contribution des institutions européennes à la consolidation et aux avancées du processus de Bologne.

Le Parlement rappelle que l'accès à l'éducation, valeur fondamentale de l'UE, est une responsabilité publique des États membres, des institutions de l'Union et d'autres acteurs-clés, et que l'Union européenne a un rôle important à jouer dans la construction de l'Espace européen d'enseignement supérieur en appuyant les efforts et la coopération des États membres. Il indique par ailleurs que la coordination de l'enseignement et des diplômes - dans le respect du principe de subsidiarité - est une **condition *sine qua non* pour atteindre les objectifs de l'employabilité et de la croissance en Europe**. Dans ce contexte, le Parlement demande **le renforcement du soutien apporté au processus de Bologne au niveau européen**, notamment afin de renforcer :

- la reconnaissance mutuelle des titres universitaires,
- l'harmonisation des normes académiques par la signature de partenariats pour l'échange des meilleures pratiques,
- les mesures propres à favoriser la mobilité, la dimension sociale et l'insertion professionnelle, la participation démocratique active, l'analyse de la mise en œuvre des principes de Bologne et l'élimination des obstacles administratifs.

Il appelle les États membres à réitérer leur engagement en faveur du processus, en rappelant son rôle essentiel, avec l'EEES (Espace européen de l'enseignement supérieur) pour favoriser la Stratégie Europe 2020.

Gouvernance : le Parlement demande que soit adoptée une démarche efficace, partant de la base, à laquelle soient pleinement associés tous les acteurs-clés tels que les universités, les syndicats, les organisations professionnelles, les instituts de recherche, les entreprises et, surtout, les enseignants, les étudiants, les associations d'étudiants et le personnel universitaire. Il demande que les universités marquent leur volonté d'adopter de nouvelles stratégies d'enseignement, de formation professionnelle et de formation tout au long de la vie, grâce à l'utilisation optimale des nouvelles technologies et à la pleine prise en compte de l'importance de formes d'apprentissage complémentaires, comme les systèmes d' éducation non formelle. Les États membres sont également appelés **à soutenir financièrement les universités** dans leurs efforts visant à faire évoluer et à diversifier leurs pratiques d'enseignement.

D'autres mesures sont réclamées, telles que :

- le renforcement des programmes de formation pour les professeurs ;
- **l'augmentation des investissements publics dans l'enseignement supérieur**, en particulier pour lutter contre la crise économique au moyen d'une croissance fondée sur des compétences et des connaissances améliorées ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement, des services et de l'accès à ceux-ci, notamment par des bourses, sachant que les réductions budgétaires ont un impact négatif sur le renforcement de la dimension sociale de l'éducation ;

- la mise en œuvre de mécanismes de financement nouveaux, ciblés et souples, et la promotion de bourses à l'échelle européenne, afin de soutenir la croissance, l'excellence et la mise en valeur des universités.

Consolidation : d'une manière générale, le Parlement estime que le processus de Bologne et le programme Erasmus ont donné une impulsion à la mobilité des étudiants même si celle-ci reste faible. Saluant la nouvelle génération de programmes en matière d'éducation par la voie d'un financement plus important et selon des critères sociaux, ainsi que par l'ouverture de ce programme à un plus grand nombre d'étudiants, il insiste pour que **la mobilité ne crée pas de discriminations envers les étudiants disposant de faibles moyens financiers**. Il demande notamment aux États membres de concrétiser l'engagement de **parvenir à la pleine portabilité des prêts et des bourses et d'améliorer significativement le soutien financier aux étudiants mobiles**.

Pour sa part, l'Union européenne est appelée à :

- examiner comment la législation en vigueur concernant les droits à la liberté de circulation pourrait être améliorée grâce à la portabilité des prêts et des bourses;
- établir un système d'assurance de la qualité, tant au niveau européen qu'à celui des États membres, afin de garantir **la confiance mutuelle et une reconnaissance facile des titres universitaires**.

D'autres mesures plus spécifiques sont réclamées telles que :

- une attention particulière portée aux programmes d'études en sciences humaines ;
- le renforcement, dans toutes les disciplines, de compétences clés transversales, comme le raisonnement critique, la communication et l'esprit d'entreprise ;
- un soutien renforcé aux conditions équitables d'insertion et d'accès aux études (y compris aux mesures d'accompagnement que sont les aides aux frais de logement, de transport, etc.) pour tous les étudiants ;
- la création de centres de conseil et d'orientation professionnelle capables de fournir des services gratuits aux étudiants ;
- des mesures résolues destinées à supprimer les obstacles administratifs ;
- une meilleure coopération entre les universités, les États membres et les acteurs économiques et sociaux afin d'améliorer les perspectives d'insertion professionnelle des futurs diplômés ;
- la création en nombre suffisant de places de stage pour les étudiants.

Le Parlement souligne en outre que **les mesures propres à favoriser l'insertion professionnelle**, telle la formation tout au long de la vie, et la création d'un éventail plus large de compétences adaptées au marché du travail doivent être les **priorités absolues** pour atteindre les objectifs en matière de croissance durable et de prospérité. Il se déclare fermement partisan **des échanges universitaires d'étudiants et d'enseignants**, du dialogue entre l'université et les entreprises, de l'apprentissage et **d'un passeport de compétences**.

Le Parlement suggère en particulier aux États membres et à la Commission de mettre en place un système de coopération structuré pour délivrer **des diplômes communs, à l'intérieur de groupes de disciplines, qui soient reconnus dans toute l'Union**, en améliorant l'efficacité du programme Erasmus Mundus et du futur programme d'enseignement et de formation. Parallèlement, le Parlement souligne la nécessité d'actions ciblées et d'une meilleure coopération entre les universités et le marché du travail afin d'établir des programmes mieux adaptés, de **rendre plus homogène le parcours universitaire** et d'améliorer les perspectives d'emploi.

En matière de **recherche**, le Parlement estime qu'une meilleure coopération entre l'EEES et l'Espace européen de la recherche pourrait permettre à l'Europe d'augmenter ses capacités d'innovation et de

développement. Il met l'accent sur le fait que le 7ème programme cadre européen pour la recherche, le programme cadre pour la compétitivité et l'innovation et l'Espace européen de la recherche contribuent à favoriser la mobilité des chercheurs européens et à mobiliser le potentiel de l'Union en matière d'innovation et de compétitivité.

Des mesures favorisant **l'apprentissage tout au long de la vie** sont également encouragées au sein des entreprises pour que les travailleurs aient la possibilité d'améliorer leur formation et leurs capacités. Á cet effet, le Parlement invite les établissements d'enseignement supérieur et les universités à introduire plus de flexibilité dans les programmes fondés sur les acquis de l'apprentissage, à reconnaître l'apprentissage non formel et informel et à mettre en place des services pour soutenir leurs filières d'apprentissage en entreprises.

Action au niveau européen : se réjouissant de la proposition de la Commission visant à augmenter notablement les fonds destinés aux programmes européens d'éducation et de formation, le Parlement demande que l'on consacre une large part de ces fonds à la modernisation de l'enseignement supérieur ainsi qu'à la modernisation des infrastructures des universités. En outre, des mesures doivent être prises pour **aider les étudiants ayant des problèmes financiers** à accéder à ces programmes.

Plus symboliquement, le Parlement appelle les États membres et l'Union à étudier la possibilité d'organiser, au sein du cycle d'études, une **période de formation obligatoire dans une université d'un État membre autre que celui dont l'étudiant est ressortissant**.

En ce qui concerne la reconnaissance des qualifications, le Parlement appelle, dans le cadre de la révision de la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, à effectuer une comparaison des exigences minimales de formation imposées au niveau national et à procéder à des échanges plus réguliers entre les États membres, les autorités compétentes et les associations et organisations professionnelles. Il suggère en particulier que la reconnaissance des unités de cours obtenues dans le cadre du programme Erasmus par les universités partenaires **soit obligatoire pour tous les établissements engagés dans les échanges d'étudiants** bénéficiant d'un financement de l'Union.

Plus largement, le Parlement demande à la Commission, aux États membres et aux établissements d'enseignement supérieur d'élaborer un tableau comparatif indiquant le nombre d'unités de cours ECTS allouées pour des enseignements. Il appelle en outre à l'élaboration d'une stratégie efficace en vue de la **totale harmonisation des titres universitaires dans toute l'Union européenne** avec une possible reconnaissance inversée (y compris, des titres universitaires plus anciens) depuis l'établissement du processus de Bologne.

Outre la reconnaissance des titres, le Parlement appelle à :

- un renforcement de la coopération entre les universités ;
- la reconnaissance, par les universités des États signataires, des stages effectués dans le cadre des programmes de mobilité soutenus par la Commission européenne ;
- une plus grande transparence des informations fournies aux étudiants avant le début d'un échange au sujet du nombre d'unités de cours qui seront allouées ;
- l'établissement de plateformes communes afin de créer un **socle de connaissances et de compétences** définies par des professionnels et des établissements d'enseignement supérieur ;
- une meilleure connaissance/compréhension des systèmes d'éducation et de formation ;
- l'encouragement, dans le cadre du nouveau programme d'éducation et de formation, à la mise en place de programmes transnationaux, de diplômes communs et de systèmes de reconnaissance mutuelle ;
- la multiplication de partenariats Erasmus dans les stages pratiques ;
- l'amélioration de la comparabilité des données sur la base desquelles un suivi sur la mise en place effective de l'EEES peut être possible (afin de faire ressortir les blocages et les problèmes liés à la

mise en œuvre du processus et non de pénaliser les institutions n'ayant pas encore procédé aux réformes prévues).

Le Parlement propose également une série de mesures dans le domaine de la dimension extérieure de l' éducation. Il suggère en particulier : i) la création de nouveaux programmes de coopération et de recherche **avec les universités des pays tiers**, notamment celles situées dans des zones de conflits ; ii) la création d'un **espace euro méditerranéen de l'enseignement supérieur** ; iii) la création de marques universitaires unifiées au niveau régional afin de renforcer **le prestige des universités à l'échelle internationale**.

En ce qui concerne enfin **la conférence ministérielle de Bucarest en 2012**, le Parlement espère qu'elle permettra d'établir une feuille de route claire pour la mise en place d'un espace européen de l'enseignement supérieur pleinement fonctionnel à l'échéance de 2020. Il insiste notamment pour que des propositions transsectorielles soient présentées en ce qui concerne la formation aux TIC, l'apprentissage professionnel et tout au long de la vie et les stages en entreprise.

Á noter qu'une proposition de résolution de remplacement déposée par le groupe GUE/NGL a été rejetée en Plénière par 38 voix pour, 629 voix contre et 10 abstentions.